

Colloque sur l'enseignement français à l'étranger organisé par la députée Samantha Cazebonne 7 juin 2021

Table ronde sur la médiation

Marie-Claude Abou Fadel

QUESTION 1 : Devenue essentielle, voire incontournable dans certaines structures publiques et privées, la médiation externe ou interne pourrait être une voie de recours plus utilisée par les acteurs de ce réseau. Pensez-vous que l'EFE pourrait mieux s'emparer de ce sujet ou qu'il le fait déjà suffisamment ? Quels bénéfices tirerait-t-il à mieux le faire savoir ? Avez-vous des exemples de sollicitation à partager ?

- La médiation entre pairs, après être restée marginale, est encouragée largement par l'institution, ce qui est une excellente chose : les adultes s'en emparent comme un outil éducatif puissant permettant d'enseigner aux élèves la communication non violente, donc plus citoyenne.
- Un paradoxe, toutefois : la médiation n'a pas encore pris sa place pour gérer les différends entre les adultes de la communauté éducative dans l'enseignement français à l'étranger
- Dans ces établissements, nous sommes face à des mosaïques de traditions, de représentations ou d'attentes culturelles (culture de l'entreprise par rapport à une culture de l'administration

française, familles qui attendent une éducation gratuite ou, a contrario, qui ont des attentes et des exigences de clients...). On pense aussi aux équilibres de pouvoirs entre comité de gestion et Direction... Autant de conflits inévitables !

• À ce titre, la médiation, qui invite les parties à s'exprimer, à faire connaître leurs attentes et leurs besoins, apporte des réponses constructives et des issues qui pourraient convenir à tous.

QUESTION 2 : Que penseriez-vous de généraliser au niveau de la vie scolaire une médiation par les pairs et former des élèves volontaires à cet effet ?

- Ayant eu le plaisir d'initier et co-animer sur le terrain, dans des classes de l'école et du collège, des campagnes de sensibilisation et de formation, je milite et nous militons tous à la FAPEE pour généraliser ces pratiques. En effet, nous avons pu constater l'importance de transmettre aux élèves, dès le plus jeune âge, des techniques de communication non violente, de les sensibiliser à l'intérêt d'une écoute active fondée sur l'empathie, de leur apprendre à mieux gérer leurs émotions, de leur offrir des outils permettant de trouver des solutions aux conflits.
- Naturellement, on devrait pouvoir faire appel à des organismes de formation locaux qui apporteraient leur expertise. CPM, France Médiation...

QUESTION 3 : Que penseriez-vous d'un binôme de référents médiateurs élus ou nommés au sein du conseil d'établissement de chaque établissement ? D'un médiateur de l'AEFE comme il y en pour le CNED ?

- Un binôme de référents médiateurs dans un établissement ? Oui...Mais Ce que nous souhaitons avant tout, c'est qu'il y ait, au sein de chaque établissement, une réflexion puissante menée pour aller vers une « culture du respect et du dialogue » qui sont s'impose aussi aux adultes. L'alliance éducative ne fonctionne que lorsque les valeurs communes sont effectivement énoncées pour tous et traduites dans les faits.
- Cela commence par la circulaire sur le fonctionnement des instances et le règlement intérieur qui doivent poser le **principe de la qualité du vivre ensemble pour tous** dans l'établissement.
- Nous savons que les organisations existantes : les associations de parents d'élèves, les représentants des personnels, les syndicats ont déjà souvent un rôle de médiateurs. Ils doivent y être mieux formés et doivent être entendus lorsqu'ils sont dans ce rôle.
- Donc un binôme de médiateurs, oui, mais sans ôter aux représentants élus la fonction qui doit être la leur avant tout.

- Autre point important pour la réussite de ce binôme face à ses missions : une formation, une information claire, une adhésion de la communauté à ce projet et enfin et surtout une réelle impartialité, à l'abri de toute pression hiérarchique ou collégiale.
- Sur le choix d'un médiateur propre à l'AEFE qui ne soit donc pas celui du Ministère de l'éducation Nationale. : Oui, cela est souhaitable, même si Madame Bizot, que je tiens à saluer, connaît fort bien notre réseau!
- Pourquoi un médiateur propre au réseau ? On le sait, nos établissements ont des particularités spécifiques et présentent des facteurs et des types de conflits différents de ce que l'on voit en France.
- La demande forte de la FAPEE est celle-ci : pouvoir recourir à un médiateur externe neutre et impartial, nommé par l'AEFE de façon collégiale, éventuellement dans chaque zone géographique (ils peuvent aussi être bénévoles). Ce médiateur pourrait être saisi pour intervenir et trouver des issues favorables aux conflits entre élèves, familles, personnels et administrations.

QUESTION 4 : L'homologation pourrait-elle être plus contraignante sur ce sujet ? Devrionsnous prendre en compte la place de la médiation dans les critères d'homologation et demander, tout comme d'autres exigences administratives, que chaque acteur ait accès aux coordonnées et ait connaissance sous forme d'information dans le livret scolaire de l'élève par exemple dans la partie du règlement intérieur, de l'existence du médiateur de l'éducation nationale qui est, rappelons le, une autorité indépendante ?

- Si l'on considère que l'homologation est conditionnée par l'adhésion à des valeurs, à des politiques d'établissement visant à offrir aux jeunes, mais aussi aux personnels et aux familles, un lieu de vie et d'apprentissage apaisé et structurant, alors *oui*, il nous paraît tout à fait souhaitable que la médiation soit pleinement institutionnalisée et concrétisée par des actions inscrites au projet d'établissement et dans le règlement intérieur.
- Enfin, le réseau lui-même, en se dotant d'un médiateur, devra communiquer sur son existence, ses fonctions et champs de compétence, les moyens de le solliciter.